



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 60463

Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les immenses perspectives de diffusion des savoirs et connaissances par Internet. Une institution aussi prestigieuse que le Massachusetts Institute of Technology a annoncé la diffusion prochaine par Internet de cours gratuits, dispensés dans des domaines aussi divers que les sciences sociales, l'ingénierie, la physique ou la chimie, assurant ainsi la diffusion planétaire des connaissances américaines, dans la langue de Shakespeare ou Miller. Il lui demande en conséquence s'il est envisagé, à l'identique, de publier sur Internet les enseignements des établissements de notre pays les plus réputés, et cela dans un double objectif : maintenir le français comme langue de diffusion des connaissances à travers le monde, notamment à destination des pays francophones, et ouvrir les portes du savoir aux Français qui, à l'occasion de l'Université de tous les savoirs en 2000, ont montré leur intérêt pour l'ensemble des disciplines de recherche universitaire.

Texte de la réponse

Aujourd'hui, les établissements d'enseignement supérieur français diffusent largement sur l'Internet. Cependant que signifie mettre en ligne des enseignements ? Il convient en effet de bien distinguer la simple diffusion de cours en ligne et les services qui accompagnent les enseignements. C'est pourquoi l'offre française de formation ne se réduit pas à une simple mise en ligne de documents ; les enjeux de la formation ouverte et à distance impliquent également une totale rénovation de l'encadrement pédagogique lui-même. Dans cette optique, le ministère de l'éducation nationale et le ministère de la recherche soutiennent l'effort important engagé par les établissements dans le cadre de contrats quadriennaux signés entre les ministères et les établissements, à hauteur de 3 200 000 EUR en moyenne chaque année. Ce soutien apporté aux établissements d'enseignement supérieur dans leur intégration des technologies de l'information et de la communication s'inscrit dans un ensemble d'actions. Il s'agit bien entendu de la création de supports de cours diffusés sous formes numériques variées, (duplication de cédéroms, diffusion de cours via les sites Web des universités ou écoles, par les intranets d'établissements...), mais aussi du développement de services en ligne (courrier électronique, forums, travail collaboratif...). Une originalité française : les campus numériques : soucieux de construire une offre de formation suffisamment souple pour répondre à la diversité des besoins de l'enseignement supérieur aussi bien en formation initiale qu'en formation continue, le ministère de l'éducation nationale et le ministère de la recherche ont lancé un appel à projets : Campus Numériques Français, qui permet d'apporter un soutien à des projets présentés par des établissements regroupés en consortiums ouverts à des partenaires de l'international et du monde de l'entreprise. Les campus numériques ont été dotés de 9 000 000 EUR en 2001. Cette logique de regroupement se justifie par la nécessité de partager les efforts à fournir, de garantir une exigence de qualité élevée, de mutualiser les résultats obtenus et de leur donner une plus grande visibilité. Cet appel à projet est réalisé en collaboration avec l'Agence universitaire de la francophonie qui diffuse dans 54 pays francophones. Les précédents appels à projets : Campus Numériques Français, en 2000 et 2001, se sont traduits par une forte mobilisation des acteurs français de l'enseignement supérieur et ont permis le développement de 72 projets impliquant 78 universités, 49 écoles d'ingénieurs ou institut, 15 IUFM. Ces établissements ont ouvert leur

consortium à 50 entreprises, 49 associations et 49 partenaires étrangers. La répartition par champs disciplinaires de ces campus numériques démontrent que l'ensemble des secteurs se sont impliqués : sciences (14) ; sciences de l'ingénieur (7) ; santé (13) ; droit, économie, gestion (11) ; langues, sciences humaines et sociales (11) ; métiers de la formation et de la communication (12) ; projets pluridisciplinaires (4). L'objectif prioritaire de ces projets est le développement d'une offre de formation ouverte et à distance (en 2000, le Collectif Chasseneuil [<http://www.fffod.org/fr/espacedoc/consen.asp>] propose la définition suivante : une formation ouverte et à distance est un dispositif organisé, finalisé, reconnu comme tel par les acteurs, qui prend en compte la singularité des personnes dans leurs dimensions individuelle et collective et repose sur des situations d'apprentissage complémentaires et plurielles en termes de temps, de lieux, de médiations pédagogiques humaines et technologiques, et de ressources), de manière à permettre aux publics, pour lesquels la présence dans un établissement représente une difficulté, de suivre des formations supérieures. Le « tout à distance » n'est pas un objectif en soi. Il doit répondre à une contrainte forte des apprenants concernés. Les dispositifs mélangés ou hybrides ont légitimement leur place, avec une proportion adaptée d'activités en présentiel. En parallèle, certains projets se sont fixés comme objectif de proposer de nouveaux services pédagogiques aux étudiants présents physiquement dans les établissements et de créer un environnement numérique de travail. Ces nouveaux services impliquent un dispositif global fournissant aux acteurs du système éducatif de l'enseignement supérieur (étudiants, enseignants, etc), l'accès, à travers les réseaux, à la totalité des ressources et outils numériques en rapport avec leur activité. Les établissements disposent d'un catalogue national en ligne des formations ouvertes à distance : Formasup : 900 formations sont à ce jour accessibles à distance de tout point du territoire régional ou national, et du monde entier. Formasup : recense les modules et les cursus des formations à distance proposés par les établissements publics de l'enseignement supérieur et ce catalogue est en constante évolution. D'autre part Formasup est chargé de donner du sens et de la cohérence aux actions en cours ou à venir susceptibles de favoriser le développement de la formation ouverte dans les établissements supérieurs. Ainsi, Formasup héberge-t-il notamment les informations concernant les campus numériques. (<http://www.formasup.education.fr>). Des outils pour diffuser un savoir de qualité : le ministère soutient la production et la diffusion de programmes audio-visuels et multimédias qui sont mis à la libre disposition de l'ensemble des publics : les Amphis de France 5 : sont diffusés 7 jours sur 7, avec trois types de programmation : les Amphis à la demande dont la programmation est établie en fonction des demandes des téléspectateurs à partir du catalogue, les vidéo-cours et les conférences. Après six ans de diffusion, les Amphis de France 5 ont un public de plus en plus important, des producteurs plus nombreux chaque année, des programmes sans cesse enrichis, de nouveaux modes de diffusion, en complément de la diffusion sur France 5 (Internet, cédéroms pour certains programmes, émissions en ligne sur Canal U...) (<http://www.amphis.education.fr>). Canal U : c'est la Web télévision de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle dispose aujourd'hui de 8 chaînes dont, entre autres, la chaîne de l'UTLS (université de Tous Les Savoirs). Canal U est un projet de la communauté universitaire. Il est piloté par la direction de la technologie, ministère de la recherche, ministère de l'éducation nationale. Il a pour premier objectif de donner une meilleure visibilité et une meilleure cohérence à la diffusion des travaux de recherche et d'enseignement des établissements français d'enseignement supérieur et/ou de recherche, de contribuer à la diffusion de la culture scientifique et technique sur les nouveaux médias, et enfin d'utiliser les possibilités de diffusion-vidéo sur l'Internet et explorer les possibilités de ce média. (<http://www.canal-u.education.fr>).

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Brard](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (7^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60463

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 25 février 2002

Question publiée le : 30 avril 2001, page 2524

Réponse publiée le : 4 mars 2002, page 1262